

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

LE GUILLEC

Département du FINISTERE (29) / Commune de PLOUGOULM (29250)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Moulin de la Palud	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Lieu-dit « Palud » mentionné sur le Scan Littoral qui semble bien pouvoir être un moulin (le Scan 25 de l'IGN mentionne un ancien moulin un peu plus en aval). Positionnement confirmé par la donnée SIG transmise par la DDTM 29 (en rose sur le Scan Littoral ci-dessous). Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

